

La gestion de l'eau à Auch n'est toujours pas versée au débat public !

Les derniers contrats signés par la ville avec Véolia et SAUR se terminent fin 2017. Le conseil municipal va choisir un mode de gestion de l'eau pour le 1er janvier 2018 : soit la gestion actuelle (semi-privatisée), soit le passage en **régie municipale**.

Interrogé en séance, le maire, Franck Montaugé, a répondu qu'il n'organiserait pas de consultation citoyenne.

EAUCH Bien commun et ses partenaires, par le biais d'une **votation citoyenne**, veulent donner la **parole** aux auscitaines et aux auscitains pour qu'ils participent au choix de la gestion de l'eau.

L'eau est un bien commun, un bien vital et un **DROIT**, un bien auquel tout le monde doit avoir accès. La gestion de l'eau et de l'assainissement relève du **service public** et ne doit pas être soumise à la réalisation de profits.

EAUCH Bien commun milite pour que la **production** et la **distribution** de l'eau potable, la **collecte** et le **traitement** des eaux usées soient assurés par une **régie publique municipale** pour la gratuité des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie, pour la protection de la ressource, pour la transparence de la gestion et pour la participation des citoyen-ne-s.

Dans une **régie publique municipale**, pas d'actionnaires, pas de bénéficiaires; **tout l'argent est réinvesti** pour améliorer la qualité de l'eau et des réseaux. Une **régie publique municipale** permettra plus de liberté et d'initiatives dans l'intérêt des usagers par exemple la transparence du prix de l'eau.

Une **régie publique municipale** aura aussi la vertu de relocaliser l'économie de l'eau en délaissant les groupes privés. Ces groupes n'hésitent pas à licencier des salariés tout en versant des dividendes substantiels à leurs actionnaires.

À Auch **les multinationales** Véolia et SAUR **n'atteignent pas les objectifs** fixés dans les contrats signés en 2011 avec la collectivité. Dans la distribution de l'eau les fuites sont mal maîtrisées : Véolia arrive à 5,25 m3/j/km d'indice linéaire de perte fin 2015 alors que l'objectif à atteindre est 3,9 m3/j/km. La collecte des eaux usées et des eaux de pluie, déléguée à SAUR, est jugée **insuffisante** par la Police de l'eau.

Alors CHANGEONS !
C'EST NOUS QUI PAYONS !
C'EST NOUS QUI CHOISSONS !



Bulletin de vote

**Souhaitez-vous un retour en régie
municipale de l'eau à Auch ?**

Oui

Non

Entourez la réponse choisie



47 rue Victor Hugo
32000 Auch
eauch@ml.free.fr

**Consommatrice
Consommateur
d'eau à Auch**

Votation citoyenne du 24 septembre au 1^{er} octobre 2016

Souhaitez-vous un retour en régie municipale de l'eau à Auch ?



EAUCH
Bien commun

La **votation citoyenne** est organisée par l'association EAUCH Bien commun et ses partenaires : AC!32, Association Force Ouvrière Consommateur AFOC, ATTAC, Auch Territoire en Transition, Bien Vivre Dans Le Gers, CGT, Nuit Debout à Auch, Solidaires.

Pour VOTER il faut avoir 18 ans, résider sur la commune d'Auch *ou bien* y acquitter une facture d'eau et se rendre à l'un des points de vote ci dessous :

Samedi 24 de 9h à 13h place de la Libération et pont de la Treille

Mardi 27 marché du Garros devant la poste de 9h à 13h

Jeudi 29 de 8h à 11h 30 au marché et de 11h 30 à 13h 30 au RIA

Vendredi 30 de 18h à 21h 30 entre le Dôme et Ciné32

Samedi 1^{er} à la journée d'Écologie populaire au Garros et place de la Libération de 9h à 13h

Toute la semaine :

Ass. Force Ouvrière Consommateur (AFOC) 4 passage tourterelle

CGT 28 rue Gambetta

L'Abri des Possibles place Barbès

Solidaires 1 impasse Fermat

Des vélurnes (vélo + urnes) rouleront dans la ville toute la semaine.



Le dépouillement sera public !

Les résultats paraîtront dans la presse la première semaine d'octobre 2016.

Vous pouvez aussi choisir d'adresser votre bulletin de vote à :
EAUCH Bien commun 47 rue Victor Hugo 32000 Auch

- ✓ Auparavant vous aurez répondu à la question sur le bulletin à découper au dos de la feuille.
- ✓ Pour garantir le secret du vote il vous suffit de glisser votre bulletin dans une enveloppe que vous mettrez à son tour dans une autre enveloppe au dos de laquelle vous écrirez vos nom, adresse et signature.
- ✓ L'enveloppe cachetée contenant le bulletin sera directement mise dans l'urne.
- ✓ L'enveloppe comportant votre adresse sera jointe à la liste d'émargement.